



Plate-forme d'échanges

Affichage environnemental des produits de grande consommation

Date :
2013-04-04

Numéro du document:
N 099

Assistante:

Lydia GIPTEAU
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 84 20
Lydia.gipteau@afnor.org

Responsable:

Eric BALCAEN
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 80 71
Eric.balcaen@afnor.org

Compte Rendu

Réunion du 2013-02-13

Présidents : Lydie OUGIER (ADEME)
Co président : Edouard FOURDRIN (ADEME)

➤ ORDRE DU JOUR

Ouverture de la réunion

Validation de l'extension du référentiel « Shampoing-gel douche » modifié proposé par le GT4B (doc N 094)

Validation de l'extension du référentiel « Article de literie » proposé par le GT7 (doc N 093)

Points sur l'avancée des groupes de travail depuis le 21 juin 2012

- ✓ GT Méthodologie
- ✓ GT 1 « Alimentation et aliments pour animaux » - Philippe Diercxsens (Danone, ANIA)
- ✓ GT 2 « Matériel/équipement consommateur d'énergie, piles et accumulateurs » - Catherine Jammes (FICIME)
- ✓ GT 3D « Produits d'entretien » - Claude Perrin (AFISE)
- ✓ GT 3J « produits du jardin » - Laurent Dini (UPJ)
- ✓ GT 4H « Hygiène » - Valérie Pouillat (GROUPE HYGIENE)
- ✓ GT 4B « Beauté » - Juliette Mélédié (FEBEA)
- ✓ GT 5 « Habillement, textile de maison » - Fanny Fourcade (IFTH) - chaussures/cuir/marochinerie - Thierry Poncet (CTC)
- ✓ Projet DHUP (dit GT 6) - « produits de la construction » S.Morel (DHUP)
- ✓ GT 7 « Ameublement » - Bertrand Demarne (UNIFA)
- ✓ GT 8 «Papeterie, édition, loisirs, culture, matériel d'écriture, B.Moreau (UNIC), V.Ori (Hamelin)
- ✓ GT 10J « Jeux Jouets », Laurent Parrot (FJP)
- ✓ GT 10S «Équipements de sport (hors habillement), matériel de camping, matériel mobilité (vélos...) », André-Pierre Doucet (FPS)
- ✓ GT 11 « Outillage non électrique et quincaillerie », Nicolas Decayeux (UNIQ)
- ✓ GT 17 « Services d'hébergement touristiques », Hubert Vendeville (EVEA Tourisme)

Questions diverses

Prochaines réunions

1. Ouverture de la réunion

L.Ougier ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres. Elle saisit l'opportunité qui lui est offerte pour se présenter et indiquer qu'elle remplace C.Cros en qualité de Présidente de la PF AE. Elle introduit en outre E.Balcaen, le nouveau Secrétaire de la PF AE, qui remplace M.Tralan, appelée à d'autres fonctions au sein d'AFNOR.

Afin de pouvoir disposer d'une vision plus précise des organisations présentes à cette réunion, L.Ougier propose un rapide tour de table avant de rappeler l'ordre du jour. Outre les points d'actualité sur les groupes sectoriels, dont le groupe transverse méthodologie, deux référentiels sont soumis à validation.

2. Validation du référentiel « Shampoing-gel douche » proposé par le GT4B

[Projet de référentiel document N094 de la PF générale]

N. Delangle de la FEBEA présente le contexte de ce travail d'extension du référentiel shampoings aux gels douches en indiquant que cela fait suite aux travaux menés dans le cadre de l'expérimentation. Ce travail avait deux objectifs :

- Amender le référentiel shampoings sur la base du retour d'expérience issu de l'expérimentation
- Etendre ce référentiels aux gels douches

E.Fourdrin présente rapidement les modifications et ajouts apportés au référentiel "Shampooing-gel douche" par le GT4B en précisant qu'aucun commentaire n'a été soumis à la PF.

Préambule :

- Au 3^e paragraphe, il est rappelé que le document a été construit non pas en 2 mais trois grandes étapes.
- Une ligne a été ajoutée, au 8^e paragraphe, rappelant que les produits pour les enfants de moins de 3 ans ne sont pas couverts par le référentiel.

1. Unité fonctionnelle :

- 1.1.2 l'unité fonctionnelle pour le gel douche a été ajoutée : un lavage de corps effectué en France.
- 1.2 la dose de shampooing a été mise à jour et celle relative au gel douche a également été ajoutée, rappelant que ces doses sont respectivement de 10,46g et de 13g. Pour établir ces flux de référence, le groupe s'est basé sur le document « The SCCS's notes of guidance for the testing of cosmetic substances and their safety evaluation » 8th revision, décembre 2012.

4.1 Indicateurs retenus :

- E.Fourdrin rappelle que le GT4B a travaillé sur une meilleure définition et explication de de l'indicateur eau, tout en respectant le BP X30-323-0. En effet, dans les méthodes de calcul, le groupe a jouté une définition de la consommation nette, des prélèvements et des rejets dans un autre milieu . Par contre, il n'y a pas d'évolution des indicateurs.
- Page 7 : Dans la partie écotoxicité, le GT4B a précisé le périmètre en indiquant que le calcul se fait uniquement sur les rejets des ingrédients après utilisation. Cela se fait dans l'attente d'éléments nouveaux sur les autres étapes du cycle de vie modélisées notamment par des données génériques (production ...)
- Le groupe a également souhaité préciser que les imprécisions pouvant influencer sur le positionnement relatif des référence, il serait donc intéressant d'établir un guide d'équivalence (pour approximer les ingrédients lorsque des données génériques ne sont pas disponibles) afin de réduire ces imprécisions.

5.2 Etapes de fin de vie des emballages et de production de matériau recyclé : allocation du bénéfice environnemental du recyclage :

- Le contenu des parties 5.2, 5.3 et 5.4 ont disparu et ont été remplacés par une phrase rappelant que "les impacts environnementaux et les bénéfices liés au recyclage sont répartis selon la règle d'allocation précisée dans l'Annexe A du BPX 30-323-0".

6.1 Fin de vie des emballages primaires

- De la même manière que pour le 5.2, il est proposé un renvoi au BPX 30-323-0 pour la fin de vie de l'emballage primaire En effet, le BP X30-323-0 proposera après sa révision de taux de recyclage et du scénario d'élimination des ordures ménagères.

6.3 Fin de vie des ingrédients du shampooing et du gel douche

- Compte tenu du flou relatif à la fin de vie du shampooing et du gel douche, un paragraphe a été ajouté renvoyant à la méthode de calcul de l'écotoxicité définie en 4.1. Il s'agit de calculer l'écotoxicité après le traitement en STEP.

9. Données spécifiques, e) Le transport du site de conditionnement vers le lieu de vente

- C'est désormais une donnée semi-spécifique.

10. Données secondaires

- La liste des données génériques nécessaires a été complétée notamment pour prendre en compte les impacts environnementaux des mix électriques et thermiques y compris consommation d'eau."

Annexe A.1

- Les distances et les modes de transport par défaut pour l'étape de transport du site de conditionnement vers le lieu de vente ont été ajoutés
- La consommation d'eau pour un lavage lors d'une douche ou d'un bain a été spécifiée :
 - consommation > 55l pour une douche et 175l pour un bain.

Il est important de souligner que le cas de référence est la douche et que la donnée bain est uniquement disponible pour une éventuelle information complémentaire. Les consommations d'énergie associées ont également été ajoutées.

Questions :

FNE :

Q1 : Aucune indication de consommation d'eau du site de production n'est mentionnée ?

Réponse E.Fourdrin : il précise que ces indications sont en Annexe A page 17 e) données du site de production.

Q2 : Si on rachète une recharge, après avoir utilisé un flacon dur, on ne calcule pas l'impact l'affichage ?

Réponse E.Fourdrin : il indique que si on a des emballages différents, on a des modélisations différentes.

Q3 : Est-ce que cela a été testé ? Ou reste-t-on sur un plan théorique ?

Réponse E.Fourdrin : on ne dispose pas d'éléments précis pour répondre à cette question. Les travaux se sont basés initialement sur le projet pilote shampoings .

ITERG:

Q 1 : Vous vous focalisez sur les rejets pour l'écotoxicité aquatique ? Avez-vous fait des études sur les impacts des autres rejets ou non ?

Réponse E.Fourdrin : il existait déjà une source bibliographique : les travaux préparatoires type analyse ACV pour l'écolabel européen. Grâce à ce document, le GT4B a observé que , le plus important était la phase rejet après utilisation qui représentait 70 à 80% de l'impact. Mais il est clair qu'il s'agit d'un point d'amélioration du référentiel et c'est la raison pour laquelle ce choix a été nuancé (cf 4.1)

Un participant souligne une incohérence entre les données précisées pour la phase d'utilisation dans le périmètre (7.1) et celles précisées en annexe (A.2). Il faut bien considérer les données en annexe et cela sera corrigé.

Suite à une question, E.Fourdrin ajoute que le GT4B s'est focalisé sur les shampoings classiques, car il était sur des gros volumes de ventes. Les shampoings secs ont été exclus car c'est un marché de niche, même s'il serait intéressant de les ajouter.

L.Ougier remercie E.Fourdrin et le GT4B pour son travail et retient ce qui suit :

1. un certain nombre de choix ont été faits avec des possibilités d'amélioration. Elles se feront dans le temps grâce aux retours d'expérience.

2. Il est noté qu'un des axes d'amélioration portera sur l'intégration des shampoings secs, à condition que les professionnels apportent leurs contributions.

3. Etant donné qu'aucune objection n'a été recensée, le référentiel va être adopté en l'état.

E.Fourdrin remercie le GT4B pour le travail accompli et a bien noté les points d'amélioration à apporter lors de la révision du référentiel.

L'INC ajoute que dans le cadre de travaux ultérieurs, il serait intéressant d'examiner le shampoing sous forme de galets.

E.Fourdrin prend acte et ajoute qu'une réflexion sur les dentifrices avait également été abordée.

2. Validation du référentiel « Article de literie » proposé par le GT7

[Projet de référentiel ARTICLE DE LITERIE document N093 de la PF générale]

En introduction, B.Demarne/UNIFA rappelle quelques éléments de contexte. Le GT7 "article de literie" travaillait sur le référentiel meuble lorsqu'il a été interpellé par un constructeur de literie qui lui a demandé pourquoi la literie n'était pas comprise dans ce référentiel.

La méthodologie suivie fut la suivante :

- 1. Projet pilote de deux fabricants actifs sur les oreillers plumes et synthétique,**
- 2. Le projet de référentiel final a été soumis à l'ensemble des fabricants et importateurs en novembre / décembre,**
- 3. Le référentiel a été adopté par le GT 7 en janvier 2013.**

B.Demarne présente sommairement quelques points (le document intégral a été envoyé à la plate-forme sous le numéro N093) :

1. Unité fonctionnelle :

- Les fabricants ont aidé à l'établir. La durée de vie est intégrée.
- 4 produits sont concernés, dont 2 plus particulièrement : les couettes et oreillers.

2.1. Indicateurs retenus :

- E.Fourdrin précise que ces indicateurs ont été sélectionnés sur des critères de pertinence, de cohérence, de faisabilité et de robustesse (grille de critères pour le choix des indicateurs);

3.1. Etape de production de l'article de literie : allocation des impacts du site de production du produit :

- Ce qui est important c'est que pour le coton on alloue un impact économique, alors que pour la plume on n'inclut pas. Parti pris d'exclure l'allocation de l'élevage de volaille.

4.4 Prise en compte des émissions décalées de gaz à effet de serre

- Ce point est important pour les articles à longue durée de vie.

Annexe sur la durée de vie

L'annexe présentant les modalités de prise en compte de la durée de vie est exposée (test de performance). Elle est complétée par un protocole pour la détermination du type de fibres synthétiques utilisées.

Examen des commentaires reçus :

3.2 Matières d'origine animale ou végétale (hors bois) : règle d'allocation.

Pour Célène, le référentiel a recours à une allocation économique par défaut sans faire référence à une quelconque publication ayant effectué une allocation économique sur la plume. Célène préconise l'allocation massique qui alloue 4% de l'élevage des volailles à la plume. Le GT7 évoque le fait que dans la bibliographie, le choix d'allouer la totalité des impacts liés à l'élevage à la viande est souvent retenu et que de plus, la finalité d'élever des volailles n'est pas l'exploitation de la plume mais celle de la viande. Cela justifie donc l'allocation économique.

Discussion :

BIC :, pourquoi ne pas prendre en compte l'allocation la plus recommandée car elle existe. Le GT7 donne des informations mais on n'a pas connaissance de l'origine de l'information, il est donc nécessaire de mieux justifier.

E.Fourdrin : l'ISO et le BP X30-323-0 fixent une hiérarchie. L'allocation physique est toujours possible mais il faut que ce soit une relation physique pertinente pour les produits et co-produits. E.Fourdrin propose d'ajouter des lignes de précision pour ce choix de l'allocation économique.

Cycle éco : Y a-t-il déjà eu une discussion au niveau des volailles ?

E.Fourdrin : Non. Le référentiel volants avait quant à lui retenu l'allocation massique et non économique, faute de données au moment de l'élaboration, pour cette dernière allocation. Mais ce référentiel volants recommande l'allocation économique une fois les données disponibles. On n'est donc pas en contradiction avec le référentiel volants.

La PF rejette le commentaire de Célène. La PF demande en revanche au GT7 de mieux justifier ce choix dans le référentiel.

La remarque éditoriale de Célène est acceptée.

Fin de vie

Les commentaires d'Eco-Emballages sont acceptés mais il sera précisé dans le référentiel que les taux d'orientation des déchets vers les différentes filières seront dans le BP X30-323-0

6. Données spécifiques

Pour les commentaires de M.F. Corre sur les traitements, E.Fourdrin indique que l'on peut les ajouter (traitements antifoux ou anti-acariens, ...) et pour ces derniers, faire appel à des données secondaires (dans la limite des données disponibles de la base) L'identification en tant que telle de ces traitements fera l'objet d'une donnée primaire.

Cette proposition est acceptée.

Autres questions (orales)

A.-P Doucet : souhaite indiquer que les tests permettant de déterminer la durée de vie sont cumulatifs. Suite à une remarque, il souhaiterait également qu'il soit maintenu dans le tableau « fréquence de nettoyage selon le flux de référence », que pour les couettes et édredons il s'agit de 0,4/UF. En outre, il aimerait savoir si les sacs de couchage sont concernés.

B.Demarne : non, mais ces données peuvent être valables dans les domaines du sport.

BIC : indique qu'il serait intéressant d'indiquer pourquoi cette fréquence de lavage a été choisie.

E.Fourdrin répond, qu'effectivement, il peut être intéressant de justifier certains éléments mais il n'est pas favorable à tout justifier pour ne pas alourdir le référentiel qui est un recueil d'exigences méthodologiques.

BIC : poursuit en se demandant ce qu'on peut remettre en cause sachant que c'est une donnée intuitive et non justifiée.

L.Ougier se demande s'il serait possible d'ajouter une bibliographie ou simplement un rétex sans pour autant trop alourdir le référentiel.

A.P. Doucet : répond que, malgré tout l'intérêt que cela représente au niveau de la discussion, cela n'est pas utile car dans un référentiel il faut être pragmatique sur la méthodologie pour éviter de noyer le lecteur.

E.Fourdrin : indique que qu'on peut adopter une position médiane en incluant une bibliographie quand nécessaire. L.Ougier ajoute à cela que l'on peut trouver l'information dans les compte rendus des GTs.

BIC : s'avère surprise par la différence de qualité entre les fibres régénérées et les fibres vierges alors qu'on utilise le même procédé industriel et la même qualité de produit. Elles sont moins résistantes et la couleur est différente.

Bertrand Demarne: les fibres régénérées sont plus cassantes que les fibres vierges et de couleur différente. Cela intervient donc dans le calcul de la durée de vie.

L.Ougier remercie le GT7 pour son travail et retient ce qui suit :

- 1. un certain nombre de commentaires sont approuvés et vont être intégrés.**
- 2. Il ressort qu'il serait pertinent de mener une réflexion transversale sur les règles d'allocation.**
- 3. Etant donné qu'aucune objection n'a été recensée, le référentiel va être adopté en l'état.**

Le GT7 a quasiment terminé les travaux. Une réflexion avait été lancée au niveau des meubles de jardin en résine de synthèse, mais pour le moment les travaux restent en suspens. L'opération collective menée par la DGCIS pour tester les référentiel auprès des PME / TPE permettra également de réviser les référentiels existants si besoin.

3. Points sur les groupes de travail sectoriels

Les points méthodologiques ou orientations des groupes sectoriels sont synthétisés dans le tableau d'avancement disponible en annexe.

GT Méthodologie

[Présentation E Fourdrin en Annexe de ce document]

E. Fourdrin rappelle que la dernière réunion s'est tenue le 9 janvier 2013 et présente les éléments discutés au sein du GT Méthodologie.

- Le Groupe a lancé un cycle de révision du BP X30-323-0 sur les principes et méthodes transversales. La révision a commencé le 9 janvier 2013 et devrait se terminer à la rentrée 2013 avec la mise en place d'un nouveau plan, notamment.

La liste des sujets a été élaborée et il s'agit de travailler principalement sur les points suivants (liste complète dans la présentation et dans le CR du GT méthodologie) :

- une mise en cohérence avec le PEF ;
- les questions des GT sectoriels (notamment la méthode de caractérisation de l'empreinte eau) ;
- un meilleur cadrage des unités fonctionnelles
- l'ajout de données transversales,
- l'amélioration des modélisations de l'étape de fin de vie.

Le BP X30-323-0 sera également remanié sur la forme.

Le premier sujet de discussion concerne la durée de vie des produits. Il y a consensus pour dire que les GTS doivent mieux définir l'Unité Fonctionnelle, la durée de vie étant directement ou indirectement liée à cette unité..

Les questions que se pose le groupe sont :

- cette information doit-elle être transmise ou non au consommateur ?
- quels sont les moyens à mettre en œuvre pour réussir à caractériser cette durée de vie si les éléments existants ne le permettent pas ?

Questions :

Q1 : Vous voulez vous mettre en cohérence avec le PEF ? Qu'est-ce que cela signifie ?

E.Fourdrin : le PEF de la Commission Européenne propose une méthodologie transversale pour l'évaluation environnementale des produits. Il est donc intéressant d'être en cohérence avec le PEF dans le but de converger vers ce document européen (cf. texte chapeau de l'annexe méthodologie du BP X30-323-0).

Carrefour : distribution et modalités de prise en compte du site rejet ?

E.Fourdrin : ce sujet est bien identifié. On doit se poser la question de savoir si on peut mieux modéliser / cadrer cette étape au niveau transversal.

GT 1 « Aliments pour animaux domestiques »

Il n'y a pas eu de réunion depuis la dernière PF.

Rappels :

- Maintien du travail sur les déclinaisons sectorielles : produits laitiers, huiles alimentaires et corps gras,
- Il y a une problématique pour l'allocation entre huiles et tourteaux pour les corps gras, les industriels des corps gras défendant l'allocation énergétique et le secteur de l'alimentation animale défendant l'allocation économique. : **Question** :

Carrefour : pouvez-vous rappeler la liste des référentiels validés ?

E.Fourdrin : la liste des référentiels existants est sur le site AFNOR. Par ailleurs, il rappelle que 2 livrables importants sont en cours de finalisation au niveau d'AgriBalyse. :

- l'inventaire des productions agricoles françaises, disponible mi 2013.
- le guide méthodologique pour collecter et évaluer les impacts environnementaux, également en cours.

Un travail de production de données pour les procédés de transformation dans le secteur est également en cours de lancement (ACYVIA).

GT 2 « Matériel – Equipement »

Catherine Jammes rappelle que les travaux sont centrés sur :

- 1. le référentiel de calcul d'impact sur les cartouches laser remanufacturées.**
- 2. le référentiel sur les téléphones mobiles (SFR et Orange)**

1. le référentiel de calcul d'impact sur les cartouches laser remanufacturées : intégration de la qualité d'impression dans l'unité fonctionnelle

BROTHER & FICIME indique que dans toutes les ACVs, dans l'impression, le papier ressort comme impact majeur. Pour tous les constructeurs et laboratoires, il y a de grosses différences d'un consommable à l'autre. Cette différence de qualité peut engendrer une surconsommation de papier. On ne peut donc pas s'affranchir de ce critère.

BIC demande s'il existe des référentiels sur ce point

L.Ougier indique que ce critère qualité s'applique à tout type de cartouche.

E. Fourdrin précise qu'Armor n'est pas représenté dans la salle mais cet opérateur considère que la qualité d'impression est subjective et qu'elle ne peut être quantifiée (pas de tests normés ...)

La question se pose de savoir pourquoi les consommateurs vont davantage vers des produits rechargeables. Réponse : car ils sont moins chers, ce qui signifie que si on veut aller vers une amélioration de la qualité, il faut éclairer le consommateur sur la raison pour laquelle le prix est aussi élevé.

L.Ougier conclut : il paraît nécessaire de poursuivre les discussions sur l'unité fonctionnelle en réfléchissant à la notion de qualité et en prenant en compte le nombre de copies (autonomie)

Considérant qu'il n'existe pas de test normé disponible à ce jour pour la qualité, il faudrait explorer d'autres pistes (Norme ISO 11 798 1999, ecolabel)

2. le référentiel sur les téléphones mobiles (SFR et Orange)

Le GT 2 travaille sur un autre indicateur pour les mobiles qui est l'épuisement des ressources naturelles, considéré comme un indicateur pertinent.

A ce jour, les méthodologies utilisées par SFR et Orange sont différentes :

1. SFR (supportée par CODDE/Bureau Veritas) calcule l'indicateur selon une approche ACV conforme à l'ISO 14040 à partir de données primaires et secondaires. Cependant, actuellement les données secondaires disponibles présentent une incertitude élevée. L'indicateur est donc largement estimé.

2. La méthodologie d'Orange (supportée par le WWF et BIO Intelligence Service), calcule l'indicateur selon une approche simplifiée. L'ACV ADEME des téléphones portables réalisée en 2008 ainsi que d'autres ACV réalisées par certains constructeurs ont montré que l'or, l'argent et l'étain présents dans le produit représentaient plus de 95% de cet indicateur (quelque soit l'outil d'ACV et les bases de données utilisés). Ainsi, dans un souci de simplifier la méthode de calcul et de limiter les questions posées aux constructeurs, les seules données primaires utilisées pour calculer cet indicateur sont :

- La masse d'or présente dans le produit (terminal+chargeur) ;
- La masse d'argent présente dans le produit (terminal+chargeur) ;
- La masse d'étain présente dans le produit (terminal+chargeur).

Après la réunion du GT2 du 21/01, l'orientation du groupe est la suivante :

- A court terme, le groupe souhaite retenir la deuxième approche, à savoir une caractérisation de l'épuisement des ressources en collectant les données sur les masses d'or, d'argent et d'étain. Cette approche nécessite néanmoins de travailler sur une meilleure caractérisation des pertes ainsi que sur l'identification d'éventuelles ressources mobilisées dans les nouvelles technologies et contribuant à cet impact (tantale, germanium) ;
- A moyen terme, l'évaluation de cet indicateur se ferait avec l'appui de données secondaires pour les composants du téléphone (intégrant les flux contribuant à l'épuisement des ressources), une fois que ces données seront fiables et robustes (bonnes représentativités temporelle et technologique)

Le GT2 souhaiterait faire valider cette approche par la plate-forme avant de continuer les travaux.

Après une discussion sur le besoin d'améliorer les BDD existantes (BIC) et sur l'intégration des chargeurs (ADEIC), il paraît nécessaire, pour asseoir le travail en cours, d'avoir le point de vue des développeurs de bases de données avec lesquels travaille l'ADEME pour la base. A court terme si les données secondaires sont disponibles il faudrait étudier l'opportunité de les utiliser.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de dissocier le terminal du chargeur dans l'analyse, les deux étant bien dans le périmètre de l'étude.

Pour les autres catégories de produits, le GT2 a essayé de lancer de nouveaux travaux mais cela n'a pas pu se faire car les professionnels sont notamment en attente des résultats de l'expérimentation et de l'orientation politique de l'affichage environnemental.

Avant la pause déjeuner, A.Vergez/CGDD, souhaite rappeler l'expérimentation de l'affichage environnemental, menée auprès de 168 entreprises, par le cabinet Ernst and Young, est en cours de dépouillement. Un rapport va être publié sur :

- l'analyse factuelle de la voix des entreprises,
- l'analyse faite par le gouvernement sur la suite à donner.

Malgré le délai très court pour communiquer l'information, dont A.Vergez s'excuse, il tient à informer les membres de la plateforme qu'une présentation du bilan de cette expérimentation sera fait à la Maison de la Chimie le 18 février en présence de la Ministre Delphine Batho.

GT 3D « Produits d'entretien »

Aucune information particulière sachant qu'il n'y a pas eu de réunion depuis la validation du référentiel lessive.

GT 3J « produits du jardin »

J.MY (UPJ) indique que les produits phytosanitaires sont arrêtés dans le groupe. WWF et Générations futures et d'autres parties prenantes pensent qu'il n'est pas pertinent de faire un affichage environnemental car il existe déjà un affichage des phrases de risques. L'UPJ s'est ralliée à cette position en précisant Que l'affichage actuel est déjà très lourd en raison de la forte réglementation

En ce qui concerne les produits horticoles (plantes, bulbes, semences) le groupe a avancé sur les unités fonctionnelle associées et le périmètre . La prochaine réunion est fixée au début du mois d'avril.

E.Fourdrin rappelle que le référentiel produits horticoles est inspiré de celui du référentiel alimentation.

En ce qui concerne les produits MFSC (supports de culture), le GT est à la recherche d'un pilote pour le sous-groupe de travail.

GT 4H « Hygiène »

M PIRSON explique que la dernière réunion s'est tenue le 20 décembre 2012.

3 sujets en cours :

1. Projet de référentiel sur l'essuie-tout ménager

Il reste 2 points à lever :

- Quelle est la capacité d'absorption à retenir, une fois qu'elle est obtenue lors des essais (capacité moyenne, minimale ...) ?
- la question portant sur la sélection des indicateurs.

2. Projet de référentiel sur les couches bébé lavables

- c'est un marché très jeune et très diversifié.
- L'enjeu principal : la phase utilisation et la durée de vie des couches (peut-elle être différenciée ?) .

3. Produits pour incontinents

- actuellement test pilote qui permet de collecter des données pour évaluer les impacts des produits mais aussi pour tester la faisabilité de cette collecte. La collecte des données se terminera fin février 2013.

-difficulté majeure pour l'unité fonctionnelle et le flux de référence est la multiplicité des produits et usages.

Une grand famille d'usages reste à explorer : la protection féminine (produits portés et « tissu » (mouchoirs)).

Michel Pirson attire l'attention de la plate-forme sur les questions que se pose le groupe

:

- les modalités d'affichage (formats supports) ?
- Les modalités de calcul définies par la plate-forme et le lien avec les orientations politiques ?
- La confidentialité des données primaires ?

Ces questions constituent des freins à la bonne avancée des travaux méthodologique du GT4h

GT 4B « Beauté »

Cf. paragraphe sur la validation du référentiel gels douche.

GT 5 « Habillement, textile de maison »

Un projet de référentiel transversal vêtement est en cours.

2 points principaux pour ce groupe :

- 1. L'articulation entre données primaires et secondaires est finalisée,**
- 2. le groupe retient l'allocation 0/100 pour l'allocation des bénéfiques du recyclage. L'incorporateur des fibres recyclées bénéficie donc des impacts / bénéfiques du recyclage**

Le calendrier de présentation du référentiel se fera au mois d'avril.
Il y aura une réunion complémentaire sur la spécificité des vêtements techniques.

Question :

Q1 : En ce qui concerne la polaire, le recyclage des fibres est-il pris en compte ou non ?

E.Fourdrin : Oui, mais la fibre polyester pose un problème qui doit être examiné. En effet, l'allocation retenue par le groupe est 0/100 (incorporateur) alors que le BP X30-323-0 préconise l'allocation 50/50 pour les plastiques. Il s'agit là d'un point de discussion.

GT 5 « Chaussures de sport »

Aucun problème sur la chaussure de ville homme qui est déjà adoptée.

Il y a des travaux d'extension aux chaussures de sport, avec un focus sur la caractérisation de la durée de vie. Le travail est bien avancé pour les chaussures running, bottes tout polymère, randonnées, sport indoor et tongs mais ce travail reste à finaliser.

Donc les facteurs de pondération ont été travaillés, ainsi que les notes obtenues et les classes de durée de vie.

La prochaine réunion est fixée début mars.

Projet DHUP (dit GT 6) – « produits de la construction »

Le décret et l'arrêté produits de la construction ont reçu un avis positif de la Commission Consultative à l'Évaluation des Normes. La prochaine étape est le Conseil d'État.

Un travail similaire va être entamé sur l'arrêté 'équipements, avec une publication attendue pour le second semestre 2013.

L'arrêté de vérification interviendra en 2014, après concertation courant 2013.

GT 7 « Ameublement »

Vu dans le point 2.

GT 8 «Papeterie, édition, loisirs, culture, matériel d'écriture »

Pas d'élément nouveau depuis la dernière PF car il n'y a pas eu de réunion.

GT 10J « Jeux Jouets »

Pas d'élément nouveau depuis la dernière PF car il n'y a pas eu de réunion.

GT 10S «Équipements de sport (hors habillement), matériel de camping, matériel mobilité (vélos....) »

Pas d'élément nouveau depuis la dernière PF car il n'y a pas eu de réunion.

Quelques perspectives sur les tentes et planches de glisse.

GT 11 « Outillage non électrique et quincaillerie »

La prochaine réunion de la DHUP sur le référentiel quincaillerie est fixée à avril 2013. Une présentation aura lieu lors d'une prochaine réunion de PF.

GT17 « Hébergement touristique »

Les travaux ont permis d'identifier 3 grandes catégories :

1. **hôtellerie**
2. **restauration (à priori hors GT17)**
3. **villages vacances**

Des réflexions sur les unités fonctionnelles et périmètres associés sont en cours (cf. tableau d'avancement des groupes sectoriels).

5. Questions diverses

Actualités Normalisation internationale et Commission Européenne Commission Européenne et empreintes environnementales :

Fin 1er trimestre 2013 : communication de la CE sur le single market for green products, avec notamment en annexe le PEF. On devrait donc avoir un document stabilisé à cette échéance.

La Commission Européenne devrait ensuite lancer une expérimentation mi 2013 avec plusieurs objectifs :

- **Elaborer des PEFCR : règles par catégorie de produits**
- **tester la gouvernance envisagée**
- **tester la vérification des déclarations.**

Le contact ADEME : **E.Machefaux**

6. Prochaines réunions

Les prochaines réunions de la plateforme ADEME/AFNOR sont prévues en 2013 :

- le 11 avril de 10h00 à 17h00.
- le 25 juin de 10h00 à 17h00.
- le 17 octobre de 10h00 à 17h00

Le GT Méthodologie se réunira en 2013 :

- le 26 mars de 14h00 à 17h00.
- le 16 mai de 14h00 à 17h00.
- le 18 juin de 14h00 à 17h00.
- le 10 septembre de 14h00 à 17h00.